

Période passée sous revue: septembre 2017 à août 2018

# Assistantes médicales: rapport annuel sur les activités de la FMH

**Adrian Sury**

Dr méd., président des délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales

La répartition des tâches liées à la formation des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire est actuellement la suivante:

- Délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales: Dr A. Sury, président; Dr R. Tognina, vice-président
- Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité: Dr J. Orellano, président
- Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales: Dr G. Printzen, président
- OrTra formation professionnelle des assistantes médicales (odamed): M<sup>me</sup> M. Schenk (SVA), présidente; Dr G. Printzen (FMH), vice-président
- Les demandes adressées au Comité central de la FMH par les organes concernés sont présentées par le Dr Carlos Quinto, membre du Comité central de la FMH et responsable du département Santé publique et professions de la santé
- Secrétariat des assistantes médicales à la FMH: M<sup>me</sup> Elisabeth Tröhler

Le Bureau des assistantes médicales, composé des responsables susmentionnés, se réunit en règle générale une fois par année ou lorsque cela est nécessaire, pour discuter des problèmes ou projets éventuels.

Un des points culminants de cette année a été l'édiction de l'ordonnance révisée sur la formation professionnelle, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'année sous revue a par ailleurs été riche en événements, ainsi que nous le montrent les rapports des responsables des commissions publiés ci-après.

## Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité (Dr José Orellano)

La nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante médicale/assistant médical avec certificat fédéral de capacité (CFC) a été édictée le 15 mars 2018 et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le nouveau plan de formation a quant à lui été examiné par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ces deux documents peuvent

être dès à présent consultés sur le site [www.am-suisse.ch](http://www.am-suisse.ch). Les personnes qui débiteront leur apprentissage à la rentrée 2019 seront soumises à la nouvelle ordonnance et au nouveau plan de formation.

D'ici là, nous avons encore beaucoup à faire pour finaliser les documents relatifs à la formation initiale. Le programme de formation pour les cours interentreprises et le plan de formation pour les écoles professionnelles doivent être validés par la Commission pour le développement de la profession et la qualité et publiés à la fin de l'année. Le nouveau programme de formation, qui remplacera l'actuel manuel de formation au cabinet médical du Dr Emil Schalch, est aussi en cours d'élaboration et devrait être prêt au printemps 2019.

La procédure de qualification doit également être revue; d'autres documents, notamment concernant la validation des acquis de l'expérience, sont en cours de révision.

Tout cela ne serait pas possible sans l'aide des nombreuses personnes impliquées, que je tiens à remercier chaleureusement.

## Formation supérieure des assistantes médicales – rapport de l'OrTra formation professionnelle des assistantes médicales (Dr Gert Printzen)

La formation supérieure de coordinatrice en médecine ambulatoire s'est désormais établie et continue de susciter un grand intérêt. Une nouvelle fois, le nombre d'inscriptions aux examens a dépassé les attentes. A l'instar de la dernière période passée sous revue, ces examens obligatoires ont été organisés en novembre et en juin.

Le 30 novembre 2017, 31 candidates en orientation clinique et 63 candidates en orientation gestion se sont présentées à la cinquième session d'examen, dont quatre en rattrapage et une qui s'est présentée aux deux examens le même jour. Sur ces 94 candidates, 82 ont réussi l'examen et reçu leur diplôme le 15 décembre 2017 des mains du Dr Gert Printzen, vice-président de l'odamed. Pour la première fois, plusieurs personnes de Suisse romande se sont présentées (16 au total). En

revanche, personne du Tessin n'a encore passé l'examen; les premières candidates tessinoises sont attendues pour 2019/2020.

Le 6 juin 2018, 23 candidates en orientation clinique et 49 candidates en orientation gestion se sont présentées à la sixième session d'examen. Sur ces 72 candidates, 55 ont réussi l'examen (dont 5 sur les 6 qui étaient en rattrapage) et obtenu le brevet fédéral lors d'une cérémonie en présence de Marianne Schenk, présidente de l'odamed, et Doris Hervé, membre du Comité. Cet examen vient sanctionner une formation composée de six modules et de près de 300 heures d'enseignement.

A notre grande satisfaction, 104 personnes se sont déjà inscrites à la prochaine session qui aura lieu en novembre 2018 (20 en orientation clinique et 84 en orientation gestion), dont 16 en rattrapage et plusieurs personnes de Suisse romande.

En 2019, les examens auront de nouveau lieu en juin et novembre.

Lors de l'assemblée générale de juin 2018, la présidente et le vice-président de l'odamed ont tous deux été réélus pour un nouveau mandat.

Quant aux finances de l'odamed, on constate qu'elles sont équilibrées. L'examen s'autofinance avec les taxes d'examen et les contributions fédérales.

La mise en œuvre de ce nouveau cursus est couronnée de succès. Il reste encore à optimiser les processus et le site internet [www.odamed.ch](http://www.odamed.ch) en l'élargissant aux trois langues nationales, à terminer toutes les traductions et à accréditer de nouveaux formateurs et modules. Nous recherchons encore des experts dans les trois langues nationales; toute personne intéressée est invitée à s'annoncer au secrétariat. Les experts seront préparés à leur tâche spécifique de manière appropriée.

### **Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales (Dr Gert Printzen)**

La Commission se consacre activement à l'élaboration des documents d'examen. La conception d'un examen uniforme au niveau suisse représente un véritable défi pour les groupes de spécialistes et en particulier pour leurs responsables notamment en raison des habitudes différentes entre la Suisse romande, le Tessin et la Suisse alémanique, qui ne doivent pas être sous-estimées.

La procédure de qualification 2018 a été menée sans problème majeur. Le nombre de candidates a légèrement reculé par rapport à l'année précédente (963 contre 1028); le nombre de personnes ayant obtenu un résultat insuffisant a fortement diminué (47 = 4,9% contre 76 = 7,4%) – bien que l'examen n'ait pas été particulièrement facile.

Le fait que les résultats de la procédure de qualification (notes) n'apparaissent pas de manière détaillée dans le CFC reste un problème; on ne voit pas l'existence d'une note insuffisante dans l'une des branches principales car elle est cachée dans la moyenne qui est, elle, suffisante. Cette situation continue de susciter des critiques.

Comme nous l'avons déjà signalé l'année dernière, les exigences concernant le diagnostic au laboratoire et le diagnostic radiologique évoluent constamment, notamment en raison des appareils d'analyse automatiques mais aussi de la radiologie numérique. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mènera une enquête en ligne auprès des cabinets médicaux entre novembre 2018 et décembre 2019 pour faire le point sur la situation. L'automatisation du laboratoire et la numérisation de la radiologie nécessitent de déterminer quelles compétences sont obligatoires pour la procédure de qualification, puis d'en tirer les conséquences et de déterminer les compétences auxquelles l'on peut renoncer, afin d'adapter la formation et les examens aux nouvelles exigences. Même constat pour les processus d'entreprise. En effet, la numérisation n'est pas établie de la même manière dans tous les cabinets médicaux et entreprises. Il en résulte des différences importantes et, en corollaire, des exigences diverses concernant la qualification.

Par ailleurs, notre regard doit se porter vers un avenir proche, plus exactement vers 2022, lorsque l'impact de la nouvelle ordonnance sur la formation sera perceptible, et en particulier vers la question des examens en ligne.

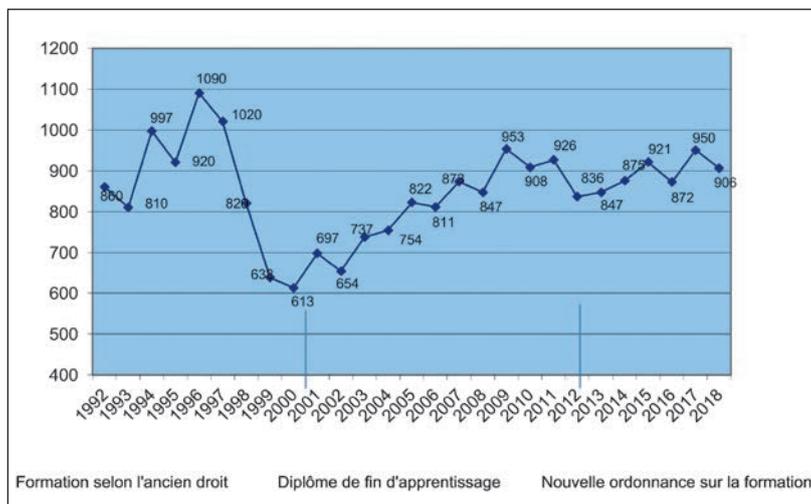
A l'instar des années précédentes, les tâches relatives aux examens ont également été considérables en 2018; elles peuvent être accomplies uniquement grâce à l'investissement important de toutes les personnes impliquées. Je les remercie très cordialement de leur engagement hors du commun.

### **Formation professionnelle initiale des assistantes médicales**

En 2018, 963 candidates se sont présentées aux examens d'assistante médicale et 906 d'entre elles (95,1%) les ont passés avec succès.

### **[www.am-suisse.ch](http://www.am-suisse.ch) – [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)**

En attendant le lancement du nouveau site internet de la FMH, plusieurs adaptations ont été faites sur le site [www.am-suisse.ch](http://www.am-suisse.ch). Toutes les informations destinées aux maîtres d'apprentissage, qui figuraient auparavant seulement sur le site internet de la FMH (documents types, conseils concernant l'engagement d'assistantes médicales diplômées, recommandations salariales, protection de la maternité, etc.), sont désormais aussi



accessibles à cette adresse et plus exactement à la rubrique *Informations pour les employeurs*.

Le lien du site de la FMH vers le site [www.am-suisse.ch](http://www.am-suisse.ch) continue d'exister.

Le site internet [www.am-suisse.ch](http://www.am-suisse.ch) contient des informations et documents utiles à télécharger en lien avec la formation professionnelle initiale des assistantes médicales. Il est régulièrement mis à jour par le secrétariat des assistantes médicales de la FMH.

Les informations relatives à la formation initiale sont désormais regroupées à la rubrique *Informations sur la formation*.

### Office de conciliation

Durant la période passée sous revue, aucune nouvelle demande de conciliation n'a, fort heureusement, été déposée auprès d'A. Kummer, avocat et notaire, chargé des conciliations pour la Suisse alémanique, et aucune affaire n'est en suspens.

### Secrétariat des assistantes médicales au Secrétariat général

L'échange d'informations entre les différents acteurs, leurs domaines d'activité et le Comité central est garanti par Elisabeth Tröhler du secrétariat des assistantes médicales au Secrétariat général de la FMH.

Elisabeth Tröhler se tient à la disposition aussi bien du président des délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales que du Dr Carlos Quinto pour toutes les affaires relevant de ce domaine. En outre, elle gère les secrétariats de la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité, de la

Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales et de la Commission de surveillance des cours interentreprises. Le secrétariat des assistantes médicales travaille en étroite collaboration avec la division Service juridique de la FMH, ce qui garantit la mise à jour des règlements et conventions.

### En conclusion

Je profite de ces quelques lignes pour rappeler aux assistantes médicales et aux médecins l'obligation de suivre la formation continue en radioprotection. Vérifiée par l'OFSP aux plans cantonal et régional, elle vise à garantir la sécurité des patients lors d'examen radiologiques à fortes doses.

Durant la période passée sous revue, la formation en vue du brevet de coordinatrice en médecine ambulatoire a été définitivement consolidée. Nous espérons maintenant en voir la concrétisation dans les réglementations tarifaires afin que l'élargissement des compétences puisse être pris en compte de manière appropriée.

Les médecins et les hôpitaux doivent offrir des places d'apprentissage en nombre suffisant pour satisfaire la demande. A l'avenir, les efforts de la FMH devront se concentrer essentiellement sur cette problématique et évaluer, si possible, de nouveaux modèles de financement de la formation.

Enfin, mentionnons aussi la tenue du championnat suisse des métiers (SwissSkills) à BERNEXPO du 12 au 16 septembre 2018. Cette manifestation nationale dédiée au système suisse de formation professionnelle a été couronnée de succès; elle a été très bien accueillie aussi bien par les participants que par le public. La FMH et la SVA ont tenu un stand commun avec la participation d'autres organisations comme mfe et JHAS (médecins) et l'ARAM (assistantes médicales) afin de donner un aperçu de la profession d'assistante médicale et de susciter l'intérêt des jeunes pour cette profession passionnante.

Plusieurs délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales ont profité de l'occasion pour se rendre sur le stand. Nous remercions toutes les personnes qui ont rendu possible cette participation aux SwissSkills pour leur précieux soutien.

Cette année aussi, je remercie toutes les personnes qui se sont engagées avec détermination en faveur des assistantes médicales. Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les assistantes médicales formatrices, aux maîtres d'apprentissage, aux écoles professionnelles et aux associations d'assistantes médicales. J'aimerais remercier tout particulièrement M<sup>me</sup> Elisabeth Tröhler pour son importante contribution et ses compétences.

Correspondance:  
Dr Adrian Sury  
Président des délégués  
cantonaux aux questions  
des assistantes médicales  
Elfenstrasse 18  
CH-3000 Berne 15